

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: Mme GISÈLE GALLICHAN, présidente
 M. JOHN HAEMMERLI, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET D'AGRANDISSEMENT
DU LIEU D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE DE LACHENAIE
(SECTEUR NORD)**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 5

Séance tenue le 5 mars 2003, à 19 h 30
Centre communautaire de Charlemagne
15, rue Saint-Paul
Charlemagne

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 5 MARS 2003

SÉANCE DE LA SOIRÉE

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES

ASSOCIATION ENVIRONNEMENTALE DE REPENTIGNY:

M. Pierre Vachon 1

M. YVON Fiset 7

M. MICHEL LEGRIS 8

M. PIERRE LEBEAU 14

M. DENIS LAURIN 21

Mme ANGELA DIMARZIO 23

STOP:

M. Don Wedge et M. Georges Hébert 25

Mme LINE DÉSILETS 28

VILLE DE TERREBONNE:

M. Jean-Luc Labrecque et M. Denis Lévesque 28

Mme CHANTAL TREMBLAY et M. MARTIN THIVIERGE 37

Mme LYNE JETTÉ 40

M. PIERRE ST-LOUIS 45

SÉANCE DU 5 MARS 2003
SÉANCE DE LA SOIRÉE

MADAME LA PRÉSIDENTE :

5

Bonsoir. Bienvenue à la suite des travaux de cette deuxième partie de l'audience publique sur le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire de Lachenaie.

10

Je vous rappelle que nous demandons à chacun de respecter la dizaine de minutes attribuées.

15

Pour ceux dont le mémoire tient en quelques pages, faites-en la lecture. Mais ceux dont le texte est plus long, encore une fois, je le répète, on vous demande d'aller à l'essentiel, afin que tous ceux qui sont inscrits puissent arriver devant nous selon ou approximativement à l'horaire tel que prévu.

20

Deuxièmement, je veux vous rappeler aussi que la Commission est en exercice d'enquête. Et il ne faudrait donc pas interpréter le questionnement de la Commission comme une révélation d'une éventuelle prise de position de sa part.

Nous nous intéressons aux arguments, à tous les arguments, et nous les fouillons, et nous allons plus loin dans la plupart... dans tous les cas.

25

Je veux également rappeler à tous le monde qu'exprimer son opinion implique qu'il faut accepter que d'autres puissent en exprimer une différente aussi.

Alors, avec tout cela, la Commission pourra continuer ses travaux dans une atmosphère de courtoisie et de respect.

30

Alors, j'appelle tout de suite l'Association environnementale de Repentigny.

Bonsoir, monsieur.

M. PIERRE VACHON :

35

Bonsoir, Madame la Présidente. Bonsoir, Monsieur le Commissaire.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

40

En vous priant de vous identifier, j'aimerais que vous me disiez si vous souhaitez que je vous fasse signe lorsqu'il y aura cinq (5) ou huit (8) minutes de passées.

M. PIERRE VACHON :

45 Après huit (8) minutes, s'il vous plaît.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

50 Après huit (8)?

M. PIERRE VACHON :

Oui.

55 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Parfait.

M. PIERRE VACHON :

60 Je dois vous faire remarquer qu'à cause du dix (10) minutes, je vais sauter des étapes. Alors, si vous suivez, à un moment donné, vous allez vous rendre compte qu'il manque des bouts à ma présentation.

65 (M. VACHON FAIT LECTURE D'UNE PARTIE DU MÉMOIRE.)

MADAME LA PRÉSIDENTE :

70 Merci beaucoup, monsieur Vachon. Mon collègue aura peut-être des questions d'ordre plus technique à vous poser.

75 Votre dernière phrase, quand vous parlez de débat social, est-ce que vous souhaitez que, en plus de ce qui peut s'amener au niveau des plans de gestion des matières résiduelles dans les différentes MRC, CMM dans le cas qui nous occupe ici, souhaiteriez-vous qu'il y ait aussi un débat plus large, plus global?

M. PIERRE VACHON :

80 Non seulement ça, Madame...

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Est-ce qu'il vous apparaît nécessaire, bref?

85 **M. PIERRE VACHON :**

O.k. Non seulement ça, Madame. Moi, ce qui m'inquiète beaucoup dans ce qui s'est déroulé ici depuis les derniers dix (10) ans, ce que je ressens c'est qu'il y a eu un très grand... il y a un gros manque de communication entre le promoteur, le gouvernement et la population.

90

Il y a bien des cas, que j'ai vérifiés, qu'à cause du manque de communication, par exemple, entre le gouvernement et l'entreprise, à quelques occasions, il y a eu des délais qui ont été très prolongés, qui ont causé des effets à ce que les gens en ont souffert.

95

Vous savez, ce qui arrive là-dedans c'est que le promoteur, lui, il fait son profit. Le gouvernement, lui, fait son profit politique. Puis celui-là qui en souffre, bien, c'est le citoyen. Puis ce que je trouve qui est malheureux, c'est qu'on n'a pas trouvé une façon de compenser pour -- comment je dirais bien? -- pour bonifier les gens qui souffrent de cette situation-là.

100

Autrement dit, ce que je veux dire, moi, c'est que les gens qui sont alentour de ces sites-là, qui en souffrent actuellement, puis même si on arrête demain matin, les gens vont continuer à en souffrir quand même. Alors, moi, je dis au moins, on devrait les bonifier puis je dis au moins, on devrait les écouter, puis prendre des actions pour leur expliquer, à un tel moment ou à un autre, pourquoi ça ne fonctionne pas.

105

Parce que, vous savez, dans l'application de cette technologie-là, qui est nouvelle, parce qu'il faut bien dire, là, que c'est une nouvelle forme de contrôle des gaz. Alors, c'est normal qu'on ait à apprendre. C'est normal que ça va nous prendre un certain temps avant qu'on soit capable de maîtriser la technologie.

110

Alors, c'est sûr, mais il faut continuer à travailler. Mais aussi, il faut qu'on ait une communication entre les gens, pas une fois à tous les cinq (5) ans. Et qu'on s'organise avec une association ou autre, puis pas un comité de suivi pour pénaliser, mais pour s'informer puis pour travailler ensemble.

115

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

À l'égard du projet, vous proposez qu'il se déroule en trois étapes puis vous fixez une hauteur limite. Est-ce qu'il y a une raison qui motive la hauteur que vous nous avez donnée?

120

M. PIERRE VACHON :

Bien, disons que je veux faire référence ici, là, c'est un exemple pour moi, là, qu'on ne donne pas l'heure juste aux gens. Lors d'une présentation qu'il y a eu ici, on a montré des amoncellements de déchets, puis on les a montrés d'une façon, là, qui ne représente pas du tout, du tout la réalité.

125

130

Je vais vous donner un exemple. Si on regarde, par exemple, il y avait une mouette. On a dit que c'était à l'échelle. La mouette, elle doit être grosse comme un 747. C'est ça que je veux dire, là.

135

C'est que, voyez-vous, politiquement parlant, on n'est pas contre la vertu. Mais pour répondre à votre question, O.k., c'est que s'il y a possibilité de diminuer la hauteur, disons d'une façon à ce que -- comment je dirais bien? -- qu'on atteint les mêmes objectifs, c'est-à-dire de concentrer les déchets le plus possible dans un environnement plus proche possible dans le but de capter les gaz, puis peut-être qu'en diminuant cette hauteur-là, à ce moment-là ça va être moins évident.

140

Puis, en plus de ça, là je trouve où c'est aberrant, c'est qu'on donne des périodes de temps. On dit: «Dans cinq (5) ans, on va fermer le site.» Ça ne devrait pas être ça.

145

On devrait dire plutôt à l'entreprise: On va vous donner une cellule puis quand on va vous donner cette cellule-là, on va travailler pour recycler, revaloriser, pour que ça prenne plus que cinq (5) ans pour emplir cette cellule-là. Plus ça va nous prendre de temps de remplir la cellule, ça veut dire plus on recycle. Ça veut dire qu'on en met moins.

150

C'est le contraire. Il faut dire à la compagnie: On te donne cette cellule-là. En plus de ça, on te donne le mandat de travailler à faire en sorte à ce qu'on fasse du recyclage. Puis pour le faire, bien, il faut bâtir des infrastructures.

155

C'est pour ça, quand je parle, moi, de la possibilité d'un parc industriel, on a l'occasion de développer un parc industriel qui entrerait en relation avec ce site-là. Autrement dit, on a de l'énergie actuellement. Actuellement, on en gaspille la moitié qui va à l'atmosphère.

160

Il y a des entreprises énergivores qui seraient intéressées à venir s'installer ici. On pourrait donner des prix spéciaux pour l'électricité.

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

165

Excusez-moi de vous interrompre, mais, si l'objet de la politique c'est finalement de soustraire les putrescibles à l'enfouissement, est-ce que ça vaut la peine de développer un ensemble d'infrastructures qui sont basées sur une ressource qui, à terme, n'existera plus si on soustrait les éléments producteurs de biogaz de l'enfouissement?

M. PIERRE VACHON :

170

Si on fait une projection d'avenir, puis si on essaie d'être réaliste, on sait très bien qu'on en a encore pour plusieurs années dans notre évolution sociale à atteindre ces objectifs. Donc, ça

veut dire qu'on ferme le site, on va s'installer ailleurs. On va s'installer où? On va recommencer à zéro?

175 Là, on a des infrastructures d'installées. On va commencer à zéro. Donc, ça veut dire qu'il faut, premièrement, se trouver un endroit où il y a un sol argileux. Puis, vous savez, des endroits au Québec, ici, où il y a des sols argileux, dans des endroits où c'est éloigné du public, tu ne trouves pas ça au coin de la rue, là. On est limité de ce côté-là.

180 De toute façon, il va falloir en venir à envoyer, comme je le dis, il va falloir l'envoyer ailleurs. Puis il va falloir le faire de façon telle que c'est fait actuellement sur le site de Lachenaie.

185 Le site de Lachenaie actuellement, il faut être bien réaliste, c'est ce qu'on a de plus moderne actuellement. Les autres sites qui existent ailleurs actuellement, ils ne sont pas équipés pour ramasser les biogaz. Donc, ça veut dire que ça ne paraît pas mais on endommage notre environnement beaucoup plus.

190 Vous savez comme moi que des émissions de gaz qui s'en vont dans l'atmosphère, c'est très important.

190

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

Oui, mais...

195

M. PIERRE VACHON :

Puis là, actuellement, on est...

200 **MONSIEUR LE COMMISSAIRE :**

200

... ce n'était pas l'objet de ma question. L'objet de ma question c'était: Est-ce qu'à un moment donné, il ne faut en quelque part commencer à prendre les moyens pour? Et puis à quel moment on commence à prendre les moyens? Puis jusqu'à quel moment on utilise les anciens? C'était simplement ça.

205

M. PIERRE VACHON :

210 Monsieur, ça fait dix (10) ans qu'on en parle. Moi, au moment où je me suis présenté à la Commission, puis j'étais contre l'incinérateur, j'étais pour l'enfouissement. Qu'est-ce qu'on pouvait faire d'autre?

210

Alors, c'était quoi les objectifs? On dit O.k., on va recycler, on va revaloriser, on va réutiliser. Mais on ne l'a pas fait. Pourquoi on ne l'a pas fait? C'est très simple. Ce n'est pas rentable.

215

Vous savez, le recyclage est inversement proportionnel à l'économie d'échelle. Pourquoi? C'est très simple. Plus on a de la matière première, plus les prix baissent.

220 Parce que, vous savez, je travaille dans le domaine depuis plusieurs années. On va prendre un exemple, O.k.? Le carton actuellement, il vaut quatre-vingt-six piastres (86,00 \$) la tonne. Pour vous expliquer ce que c'est qu'une tonne de carton, là, c'est deux gros ballots. Là, il faut le cueillir, l'apporter, le mettre dans des ballots. Puis si on fait le calcul de rentabilité, ce n'est pas rentable.

225 Si on prend par exemple le plastique. Vous savez que pour réutiliser du plastique, il faut qu'il soit en parfaite condition. Pourquoi? Parce que le compétiteur, c'est ce qu'on appelle le plastique vierge. Alors, le prix du vierge est à un prix, quand il est à un prix très bas, parce qu'on a des fluctuations de prix mais, quand il est à un prix très bas, vous avez une entreprise qui se dit: Moi, je m'en vais dans le recyclage. Ils produisent. Ils ont un coût. Tout à coup, ils ont un coût, ils 230 peuvent en vendre. Mais les clients qui achètent du plastique recyclé, ce qu'ils font c'est qu'ils le mélangent avec du plastique vierge dans certaines proportions. Donc, économiquement parlant, ce qui se produit, à un moment donné, quand les prix baissent, pour une raison ou pour une autre, puis l'entreprise était rentable, à un moment donné les prix baissent à un point tel que l'entreprise fait faillite.

235 Puis il y en a combien d'entreprises qui ont fermé les portes à cause de ça? Puis elles n'ont pas d'aide. Absolument pas d'aide. C'est des entreprises privées, des PME, qui ont travaillé dans ce domaine-là, qui ont fait faillite.

240 Alors, si le recyclage n'est pas rentable, on fait quoi? On fait comme plusieurs compagnies ont fait à un moment donné. C'est qu'ils prenaient les produits recyclés des maisons, ils les prenaient puis ils les envoyaient au site d'enfouissement. Ça leur coûtait moins cher ça que de le recycler.

245 Vous savez, tout le monde est pour la vertu, là. Mais ce n'est pas la réalité.

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

D'accord.

250

M. PIERRE VACHON :

On se conte des histoires: On va recycler. Mais il faut que ça corresponde à un ordre économique. Il faut que ce soit rentable.

255

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

Ça va. Merci, monsieur.

260 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Merci beaucoup, monsieur Vachon.

J'appelle maintenant monsieur Yvon Fiset, s'il vous plaît.

265

Monsieur Fiset, est-ce que vous voulez que je vous fasse signe à un moment donné aussi, vers huit (8) minutes?

M. YVON FISET :

270

Non. J'ai abrégé ce que vous avez en main.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

275

Parfait.

M. YVON FISET :

Ça devrait jouer dans les alentours de dix (10), douze (12) minutes peut-être.

280

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Parfait.

285

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

On n'a pas de texte en main, monsieur Fiset.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

290

On n'a pas eu votre texte.

M. YVON FISET :

295

Ah! Je l'ai transféré par *e-mail*.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Courriel, bon.

300

M. YVON FISET :

Et aussi...

305 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Ça va. On va vous écouter, là.

310 **M. YVON FISET :**

D'accord.

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

315 Allez-y.

M. YVON FISET :

(M. FISET FAIT LECTURE D'UNE PARTIE DU MÉMOIRE.)

320

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Alors, merci, monsieur Fiset. Je pense que même si, comme vous dites, vous n'avez pris que quelques heures, vous avez tout cerné la question. Vous avez fait le tour.

325

Ça nous apparaît, à première vue, clair. Nous allons en prendre davantage connaissance. Alors, merci beaucoup.

M. YVON FISET :

330

Merci.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

335 J'appelle maintenant monsieur Michel Legris, s'il vous plaît.

Oui? Bonjour, monsieur.

M. MICHEL LEGRIS :

340

J'ai remis à la secrétaire le texte condensé de mon mémoire.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

345

Bon, d'accord.

M. MICHEL LEGRIS :

Et pour vous faciliter la tâche, disons, il y a des points que je n'aborderai pas. Donc...

350

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Mais on l'a lu, le texte complet, là.

355

M. MICHEL LEGRIS :

Oui.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

360

Oui.

M. MICHEL LEGRIS :

365

C'est ça. Mais je voulais vous le signaler parce que, ils vont s'intercaler.

La partie «*Quelques matières résiduelles de la petite politique*», qui traite de l'hôpital, du rôle de la CMM, de la pieuvre gouvernementale, des pages 12 à 15, je ne touche pas.

370

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Parfait. Je fais le noter ici, là.

M. MICHEL LEGRIS :

375

Dans «*Les solutions envisagées*», la partie «*Solution de type technocratique*», page 18, je n'en parlerai pas.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

380

O.k.

M. MICHEL LEGRIS :

385

La partie «*Déroulement des auditions*», à la page 20, je n'en parlerai pas.

Et finalement, «*Mes hommages particuliers à la bêtise humaine*», page 22, je n'en parlerai pas. À moins que vous insistiez. Et je me ferai plaisir...

390

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Je ne ferai pas de commentaire là-dessus. Et vous voulez que je vous fasse signe à un moment donné, à peu près?

395 **M. MICHEL LEGRIS :**

J'ai dix (10) minutes et quelques tic-tac.

400 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Bon. Alors, ça va. Allez-y. Nous vous écoutons.

M. MICHEL LEGRIS :

405 (M. LEGRIS FAIT LECTURE D'UN RÉSUMÉ DU MÉMOIRE.)

MADAME LA PRÉSIDENTE :

410 Merci beaucoup, monsieur Legris. Quant à moi, il y a une question à la page 20 de votre mémoire.

Comment voyez-vous l'arrimage, par exemple, de...

M. MICHEL LEGRIS :

415

Je n'ai pas la page...

MADAME LA PRÉSIDENTE :

420

... le centre de traitement des matières utilisables, comment voyez-vous l'arrimage de ce système que vous préconisez, là, avec, par exemple, les centres de ressourceries actuels? Est-ce que vous voyez une similitude ou si c'est carrément tout une nouvelle vision des choses?

M. MICHEL LEGRIS :

425

Non, non, c'est une ancienne, ça. C'est une ancienne vision. Parce que quand je suis arrivé à Saint-Paul-l'Ermitte -- ça ne s'appelait pas Le Gardeur, ça s'appelait Saint-Paul-l'Ermitte -- il y avait une cueillette mensuelle des gros objets. Puis la Ville même pouvait venir chercher nos gros objets.

430

Donc, à mon sens, la matière utilisable, il faut absolument qu'elle se rende à un centre de traitement. C'est un centre de transition. Et là, elle pourrait être utilisée par les organismes locaux, ou, si ce n'est pas assez bon pour nous autres, bien, moi, je suis certain que dans le tiers-monde, ça serait assez bon.

435

440 J'ai en tête la super barge de New York qui s'était promenée -- de déchets -- qu'ils avaient dirigée vers l'Amérique du Sud j'imagine, ce n'était pas vers le Québec, là. Nous autres, on n'avait pas besoin de ça. Elle s'est perdue cette barge-là. Parce qu'en Amérique du Sud, ils n'en ont pas voulu.

Mais, si ça avait été des matières utilisables, des matières excédentaires, mais qu'on ne veut pas, nous autres, je suis pas mal certain que ces gens-là auraient accueilli ça avec plaisir.

445 **MONSIEUR LE COMMISSAIRE :**

Une petite question rapide. C'est que, en fait, vous commencez votre mémoire en disant que vous avez failli tout abandonner après la lecture du document de quatre-vingt-quinze ('95). Moi, j'aurais juste voulu savoir qu'est-ce qui motivait cette réflexion.

450 **M. MICHEL LEGRIS :**

Vous voulez dire pourquoi je voulais abandonner?

455 **MONSIEUR LE COMMISSAIRE :**

Oui.

M. MICHEL LEGRIS :

460 Bon, bien, c'est simple. Disons que j'ai préparé, j'ai rédigé mon mémoire, dans un premier temps, pour me libérer de certaines choses, parce qu'il y avait toutes sortes d'idées qui me venaient en tête puis toutes sortes de formulations. Parce qu'il faut quand même prendre des phrases qui font choc, là. Et puis je suis allé au Centre de documentation d'Edmond-Archambault. Puis, il y a quelqu'un dans la salle qui m'avait dit qu'il y avait eu -- je n'étais pas dans la région en quatre-vingt-quinze/quatre-vingt-seize ('95/'96), moi, là. J'ai quitté en quatre-vingt-quatorze ('94), quatre-vingt-quinze ('95). Je n'étais pas au courant qu'il y avait eu un BAPE en quatre-vingt-quinze ('95). Et là, il y a quelqu'un qui m'a dit: «Il y a déjà eu quelque chose là-dessus.» Et j'ai téléphoné pour avoir une copie du rapport. Finalement, c'était le BAPE 89, le rapport, je pense. Et puis, là, bien, madame Giasson m'a dit que tout était épuisé, là. On ne pouvait pas me l'envoyer.

470 Donc, je suis allé sur Internet et je suis allé vérifier. Je n'ai pas regardé tout le rapport, là. Lire à l'ordinateur, à l'écran, je n'aime pas ça. Mais je suis allé voir quand même la conclusion du rapport. Et puis, là, je me suis rendu compte que dans la conclusion, en tout cas, je vais résumer un peu, il y avait deux choses.

475 Le message qui était donné à l'époque c'est: Les vidanges, chacun dans sa cour. Parce qu'ils disaient: il faudrait réserver le dépotoir de Lachenaie pour la MRC de Des Moulins et de L'Assomption. Autrement dit, les vidanges de Montréal, traitez-les à Montréal, j'imagine là. En tout cas, pas ici.

480

Puis l'autre chose c'est que je pense que la demande était pour huit cent mille (800 000) tonnes, peut-être à l'époque. Et le BAPE avait considéré que l'objectif du cinquante pour cent (50 %), c'était le temps le mettre sur papier. Donc, ils ont dit quatre cent mille (400 000) tonnes.

485

Et là, le ministre a décidé autrement. Et puis, je n'ai pas compris encore pourquoi le ministre a décidé autrement. Parce que DQ-11, je pense, j'ai posé la question par Internet, c'était quoi les motifs? Je ne les connais pas encore, les motifs. Puis, qui avait conseillé le ministre à l'époque? Les gens qui avaient conseillé le ministre à l'époque, est-ce qu'ils sont encore conseillers du ministre actuel.

490

La réponse qui a été donnée par Environnement, monsieur Mbaraga, c'est qu'il y avait seulement que monsieur Bourret, je pense, qui est encore conseiller, mais que les motifs étaient aux archives.

495

Ça, votre demande, vous avez demandé ça le 12 février. Et j'ai vérifié ce soir avant de partir, je ne les connais pas encore les motifs.

500

Donc, j'avais des choses à dire, pour répondre à votre question, MonsieurHaemmerli. J'avais des choses à dire mais, c'est vrai que j'ai du temps, sauf qu'à un moment donné, il ne faut pas rire de moi, là.

Je me dis: Est-ce qu'on nous occupe pendant que le ministre va décider? Et puis là, j'ai peut-être une question là-dessus.

505

Vous avez, dans votre déclaration hier, vous avez dit: «Le BAPE va faire une recommandation puis parallèlement à ça, le ministère va aussi faire une recommandation.» Et ça, ça m'inquiète parce que les gens du... pas les gens du BAPE, les gens du ministère, je ne sais pas s'ils sont ici, bien, en tout cas, la solution que j'ai mise de côté, là, la solution de type technocratique, celle que je crains, c'est qu'on fasse une recommandation basée sur des normes.

510

Je pense que la compagnie, en tout cas, a l'air à respecter les normes, là, même s'il y a peut-être des déficiences. Des normes et puis des choses, mais qui ne tiennent pas compte du monde. Et l'environnement, le monde ça fait partie de l'environnement. C'est une des constituantes principales.

515

Et quand je parle du bassin versant, c'est comme dans les porcheries, ça, là. Le dépotoir, il a des impacts, il a des effets sur son environnement, sur le monde. Donc, la solution technocratique, j'aurais aimé ça la lire parce qu'elle est bonne.

520

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

On l'a lue. On l'a lue.

M. MICHEL LEGRIS :

525

Pardon?

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

530

On a lu votre mémoire.

M. MICHEL LEGRIS :

535

Oui. Je vais m'arranger pour que les gens la lisent quand même.

C'est ça, j'ai failli lâcher. J'ai failli lâcher. J'ai failli lâcher deux fois aussi, là. Mais disons que j'ai arrêté de travailler là-dessus par contre.

540

J'avais mon texte. Je voulais vérifier certaines choses que je disais. Par exemple, au niveau du zonage agricole, je ne l'ai pas encore la réponse, là. Quand est-ce qu'il y a eu le dézonage agricole de cette partie-là? Je ne le sais pas. Mais, en tout cas.

545

Donc, j'ai fait des avancées. Il y a des choses que je n'ai pas... mais la plupart ont été vérifiées quand même. Je suis quand même content de ce que j'avais pensé.

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

Merci, monsieur Legris.

550

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Merci beaucoup, monsieur Legris.

555

J'appelle maintenant monsieur Pierre Lebeau.

M. MARC-ANDRÉ BERNIER :

Si vous permettez, Madame la Présidente.

560

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Oui?

565

M. MARC-ANDRÉ BERNIER :

Marc-André Bernier est mon nom.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

570 Oui.

M. MARC-ANDRÉ BERNIER :

575 C'est parce que j'étais là lors de la journée que ces photos-là ont été prises.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

O.k.

580 **M. MARC-ANDRÉ BERNIER :**

Si vous permettez que j'accompagne monsieur Lebeau.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

585 Et ce sont des photos, là, que vous déposez? Voilà, O.k. Comme hier, là. Voilà.

M. PIERRE LEBEAU :

590 Moi, c'est Pierre Lebeau. Je représente le Comité de la Presqu'île.

Le vingt-sept (27) février deux mille trois (2003), localisation des photos prises le vingt-huit (28) février deux mille trois (2003) sur le site de BFI de Lachenaie.

595 **M. MARC-ANDRÉ BERNIER :**

Toutes les photos, les petits numéros, ça représente où ont été prises les photos sur le site. Parce que les photos sont numérotées.

600 **M. PIERRE LEBEAU :**

605 Le puits du récupérateur de biogaz numéro cent soixante dix (170). La visite réalisée en compagnie de Robert Demers, directeur des opérations de BFI. Les citoyens présents: Lionel Paquette, Marc-André Bernier, Réjeanne Boucher, Lyne Jetté, Lyne Gagné, et François Valiquette.

Les constatations. Numéro 1: Le puits cent soixante dix (170) fuit par son couvercle, qui était en péril, scellé, en partie scellé avec du *tape* ou équivalent. Une forte senteur de gaz avait été ressentie à plusieurs mètres autour.

610 Constatation numéro 2: Le responsable de la vérification était passé quelque temps auparavant car des traces de motoneige étaient fraîches, comme en témoigne la photo.

615 Constatation 3: Monsieur Bernier avait déjà constaté l'existence de cette fuite lors d'une promenade puisqu'il réside à proximité du site, plus de quatorze (14) jours avant notre visite. Le Comité de la Presqu'Île.

M. MARC-ANDRÉ BERNIER :

620 Est-ce que je peux faire un petit commentaire sur le puits? Juste un petit commentaire de rien, là.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

625 Oui.

M. MARC-ANDRÉ BERNIER :

Bien, moi, je peux vous dire que...

630 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Sur la photo, vous voulez dire? Au sujet de la photo, là?

M. MARC-ANDRÉ BERNIER :

635 Au sujet de la photo, oui.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

640 Oui.

M. MARC-ANDRÉ BERNIER :

645 Oui, ça va être très court. Regardez, moi, je remercie tout simplement la providence de m'avoir permis de découvrir ce puits-là. Puis j'espère que les employés de BFI, quand il y a quelque chose qui ne va pas sur le site, peu importe le métier qu'ils occupent, j'espère qu'ils avisent les autorités des choses qui ne vont pas. Tout simplement.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

650 Alors, nous prenons le document, nous le déposons à l'arrière. Cependant, je vais juste vérifier -- après il y aura une pause, dans quelques instants -- je vais revenir en début pour soit vous dire, c'est que comme nous avons déjà eu une présentation spécifique du Comité des citoyens de la Presqu'Île, je me demande à ce moment-là, je vous le dirai tout à l'heure, s'il ne faudrait pas que,

655 tout simplement, ce soit la présentation individuelle de monsieur Lebeau ou quelque chose comme ça.

Je vérifie et, ou bien, peut-être, si c'est le voeu aussi, on peut regarder, la possibilité de le mettre en annexe. On va regarder ça et puis après la pause je vous dirai ce qu'il en est exactement.

660

M. MARC-ANDRÉ BERNIER :

Mais je suis certain aussi que vous avez une excellente mémoire.

665

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Oui, bien, pour ce qui est de ma mémoire, je vous avoue que, après une série de mémoires déposés comme textes, à un moment donné, je me demande si ma mémoire à moi ne va pas faire défaut, là. Mais je pense qu'on va essayer de se démêler pendant la pause. Je vais vérifier avec les autres en arrière et puis, je vous reviens là-dessus.

670

M. MARC-ANDRÉ BERNIER :

Parfaitement d'accord.

675

MADAME LA PRÉSIDENTE :

O.k. Alors, est-ce parce que vous aviez à continuer?

680

M. MARC-ANDRÉ BERNIER :

Non, absolument pas.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

685

Avez-vous d'autres détails là-dessus, sur les photos?

M. MARC-ANDRÉ BERNIER :

690

C'est terminé, Madame la Présidente. C'est terminé.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Bon.

695

M. MARC-ANDRÉ BERNIER :

700 C'est terminé parce que je pense qu'on en a entendu parler beaucoup de ce puits-là. Je pense que c'était très important aussi. Mais c'est terminé pour aujourd'hui. Merci.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

705 Alors, parfait. Et je vous remercie beaucoup tous les deux.

Et nous prenons une pause, donc, d'une dizaine de minutes. Et puis nous revenons dans quelques instants.

710 Oui? Est-ce que... Ah! Excusez-moi. Je voulais juste vérifier. Est-ce que vous avez terminé?

M. MARC-ANDRÉ BERNIER :

715 Absolument pas. Absolument pas.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Ah! Bon, c'est ça. Je me demandais...

720 **M. MARC-ANDRÉ BERNIER :**

Mais ça ne sera pas long. Moi, je disais que cette photo, cette page-ci était terminée.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

725 Excusez-moi.

M. MARC-ANDRÉ BERNIER :

730 Absolument pas. Je m'excuse, Madame la Présidente.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

735 Excusez-moi. Je croyais que vous me disiez que vous aviez terminé sur chacun des détails des photos.

M. MARC-ANDRÉ BERNIER :

740 Je m'excuse si...

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Je vous en prie.

745 **M. MARC-ANDRÉ BERNIER :**

... j'ai mal interprété la situation, Madame. Merci.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

750

Allez-y. Continuez, je vous en prie.

M. PIERRE LEBEAU :

755

Les déchets, lors d'une petite journée de déchets, étalement des déchets pour une petite journée. Imagine-toi quand il va y avoir quatre cent (400) *trucks* qui vont... eh, mille (1 000) *trucks* qui vont rentrer.

Des camions, d'où viennent-ils?

760

M. MARC-ANDRÉ BERNIER :

Les camions, d'où viennent-ils?

765

M. PIERRE LEBEAU :

On ne voit pas de numéro de plaque, on ne voit rien.

770

Un déboisement non autorisé. Plusieurs bons bois qu'on voit sur la photo que le bois est encore sain et vert.

Un puits d'observation ici.

775

M. MARC-ANDRÉ BERNIER :

Excusez, monsieur Lebeau. Juste un petit commentaire sur le puits.

780

C'est justement les fameux puits que je parlais cet après-midi, là, qui sont dans le bois, à différents endroits. À savoir si le site – je n'ai rien qu'un mot dans la tête -- s'il perd, s'il perd beaucoup. Tu sais, c'est les sites d'observation. On en rencontre à bien des endroits de ces puits-là, là. Puis je m'imagine qu'il y a des échantillons qui sont pris là-dedans et tout, et tout, là.

M. PIERRE LEBEAU :

785

La nouvelle piste de motoneige, la Nationale. Que fait-on de la sécurité? Un accès direct.

M. MARC-ANDRÉ BERNIER :

790 Concernant notre sécurité aujourd'hui, moi, il y a quelqu'un qui a pris la parole. Moi, là, si j'achète une simple petite *can* d'aérosol, on va dire de *spray net*, là, il y a une étiquette dessus qui indique le danger et tout, et tout. Mais c'est vrai que c'est incroyable, sur le site, là, les puits qui dégagent du gaz n'ont aucune identification, n'ont aucune protection avec des pièces de métal pour que personne ne recule dedans ou quoi que ce soit.

795 Moi aussi, j'ai trouvé ça. J'ai aimé l'exposé du monsieur d'aujourd'hui, là. Mais c'est incroyable le peu de sécurité qu'il y a sur ce chantier-là. On ne rencontre pas ça nulle part. On ne voit pas ça nulle part. On ne voit pas ça nulle part.

M. PIERRE LEBEAU :

800

Un fossé pollué. Où se jette-t-il avec ses couleurs brun orange?

Devant les sites gardés, il y aura plein de surprises. Danger.

805

À proximité des bassins de traitement.

La centrale. C'est les fameuses torchères.

M. MARC-ANDRÉ BERNIER :

810

Madame la Présidente, pour revenir aux bassins, là, je pense que c'est des bassins de lixiviats, là.

815

Si votre mémoire, je ne sais pas si vous vous souvenez, regardez sur la photo numéro P-7, la septième sur huit (8), là. Moi, je n'ai vu aucune, mais aucune clôture autour de ces bassins-là.

820

J'ai fait rapport aujourd'hui que j'avais visité le site de Saint-Tite-des-Caps, là. C'est clôturé, c'est barré, Madame la Présidente. Il n'y a personne qui peut aller là-dedans. Il me semble que je n'ai vu aucune clôture.

Vous, Monsieur le Commissaire, est-ce que vous avez vu des clôtures autour du site?

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

825

On les voit sur la photo, monsieur Bernier.

M. MARC-ANDRÉ BERNIER :

830

Sur la photo?

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

On les voit sur la photo. Sur les deux. En haut, c'est la photo d'en haut, il est exactement en face du début de votre texte, à gauche. Et puis...

835

M. MARC-ANDRÉ BERNIER :

Bien, j'espère bien gros. J'espère bien gros qu'ils sont clôturés.

840

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

Sur la photo d'en bas, il est à gauche du chemin, en allant vers le bois. On voit très bien qu'il y a une clôture.

845

M. MARC-ANDRÉ BERNIER :

Bien, je m'excuse. Je m'excuse. J'avais mal regardé. Il me semble que la journée de la visite, je n'en avais pas vu. Je m'excuse dans ce sens là, de toute façon. O.k.

850

Là, je pense que nous avons terminé, Madame.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Ça va? Alors, merci beaucoup pour la présentation.

855

Et comme je vous dis, je vous reviens après la pause pour vous dire comment sera codifié le document. Et, en même temps, je le dirai pour tout le monde.

M. MARC-ANDRÉ BERNIER :

860

C'est bien. Merci beaucoup.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

865

Alors, merci. Nous prenons donc, voilà, une pause d'une dizaine de minutes. À tout à l'heure.

-- À 20 h 44, SUSPENSION

-- À 20 h 56, REPRISE DE L'AUDIENCE

870

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Alors, j'appelle monsieur Denis Laurin s'il vous plaît.

875 Bonsoir, monsieur Laurin.

M. DENIS LAURIN :

880 Bonsoir. Alors, moi, ça ne sera pas long. Vous n'aurez pas besoin de m'arrêter.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

D'accord, oui.

885 **M. DENIS LAURIN :**

(M. LAURIN FAIT LECTURE DU MÉMOIRE.)

MADAME LA PRÉSIDENTE :

890 Alors, merci beaucoup, monsieur Laurin. Nous avons une petite question d'éclaircissement, de précision à vous demander. Monsieur Haemmerli va vous la poser.

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

895 Mais c'est simplement de nous préciser un petit peu, là, lorsque vous dites: «Nous avons appris par l'odeur, moins fréquente au début», mais que la fréquence des inconvénients a augmenté. Peut-être juste d'être un petit peu plus précis, là-dessus.

900 **M. DENIS LAURIN :**

Bien, disons qu'en quatre-vingt-dix ('90), quand on a acheté, l'odeur était moins présente, moins fréquente. Puis, plus les années ont passé, plus l'odeur était présente et fréquente.

905 **MONSIEUR LE COMMISSAIRE :**

Mais de quel ordre?

M. DENIS LAURIN :

910 Vous voulez savoir la fréquence?

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

915 Oui, de quel ordre?

M. DENIS LAURIN :

Ça dépend. En été...

920

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

Une fois par mois, par semaine?

925

M. DENIS LAURIN :

... ça peut être très souvent puis en hiver moins souvent. Puis quand tu investis le plus gros investissement de ta vie, puis tu sens cette odeur-là dans ta cour, ça devient... on dirait que l'odeur est plus forte dans ce cas-là.

930

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

O.k. À partir du moment où vous avez mis ça du côté négatif, là, ça vous indispose plus. C'est ça que vous me dites?

935

M. DENIS LAURIN :

Oui. Disons que quand ta maison, là... C'est sûr, si tu passes dans la rue puis ça sent, tu ne restes pas là, ça te dérange moins. Mais quand tu restes là puis tu respire ça à tous les jours, bien, assez fréquemment, puis t'as investi dans une maison puis t'as acheté ta maison là, puis tu élèves des enfants là, c'est vraiment *tannant*.

940

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

Merci, monsieur Laurin.

945

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Merci beaucoup, monsieur Laurin.

950

J'en profite, monsieur Bernier, monsieur Lebeau, vous êtes de retour dans la salle. Le mémoire sera déposé au nom de monsieur Lebeau individuellement. Si vous voulez savoir la codification, là, quel numéro il portera, madame Giasson pourra vraisemblablement vous dire ça. Déjà elle pourrait vous le dire, si cela vous intéresse.

955

Alors, j'appelle maintenant monsieur François Dumais. Est-ce que monsieur Dumais est là?

Et madame Line Désilets? Madame Désilets n'est pas là?

960

Bon. Alors, on va passer à monsieur Benoit Goupil, qui est accompagné de madame Angela Dimarzio. Ah! Et vous êtes seule? Ah! Bon, comme une brave.

Alors, on vous écoute, madame Dimarzio.

965 **Mme ANGELA DIMARZIO :**

Nous demeurons sur la Presqu'île, mais pas du tout dans le même quartier que les gens qui ont parlé à venir jusqu'à date. Nous demeurons à quelques kilomètres de la limite entre les municipalités de Repentigny, Secteur Le Gardeur, et L'Assomption. Vous situez?

970

(Mme DIMARZIO FAIT LECTURE DU MÉMOIRE.)

J'ai rajouté une autre page, mais je vais la déposer.

975 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Oui. Bon, alors, j'aurais une précision, quant à moi, à vous demander.

À quel moment êtes-vous arrivés à la limite, là, de L'Assomption et le secteur...

980

Mme ANGELA DIMARZIO :

En mil neuf cent quatre-vingt-neuf (1989), on a acheté la propriété.

985 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Quatre-vingt-neuf ('89). Et vous dites que c'est, bon, à partir... Avant, vous ne perceviez pas les odeurs?

990 **Mme ANGELA DIMARZIO :**

Il n'y en avait pas, non.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

995

C'est à partir de quatre-vingt-quinze ('95)?

Mme ANGELA DIMARZIO :

1000

Autour de quatre-vingt-quinze ('95), oui.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Et est-ce que...

1005

Mme ANGELA DIMARZIO :

Chez nous.

1010 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Particulièrement chez vous?

1015 **Mme ANGELA DIMARZIO :**

Oui.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

1020 À huit (8) kilomètres, là...

Mme ANGELA DIMARZIO :

À peu près, oui.

1025

MADAME LA PRÉSIDENTE :

1030 ... dites-vous. Est-ce que depuis quatre-vingt-quinze ('95), l'historique que vous feriez, là, de ce huit (8) ans -- c'est ça, quatre-vingt-quinze ('95) à deux mille trois (2003) -- il y a eu des moments pires que d'autres, là? Est-ce que c'est allé croissant ou s'il y a eu des moments où ça s'atténuait, puis ça revenait après?

Mme ANGELA DIMARZIO :

1035 Ce n'est pas à tous les jours. Il y a des fois où c'est épouvantable, là, comme j'ai décrit. Je n'ai malheureusement pas eu la discipline de, à chaque fois, aller écrire les dates et ce que j'ai fait par la suite.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

1040

Ce que je veux dire surtout c'est: est-ce qu'il y a eu des années où c'était pire ou si c'est constant, à tous les ans, les moments que vous décrivez?

Mme ANGELA DIMARZIO :

1045

Vous savez, c'est comme une épée de Damoclès sur la tête. Tu ne sais jamais quand est-ce que ça vient. Je ne peux pas dire si c'est... Il y en a eu... Depuis quatre-vingt-quinze ('95), effectivement, les odeurs sont de plus en plus fréquentes et on les remarque plus.

1050 D'ailleurs, la semaine dernière, un soir la semaine dernière, en revenant de travailler, il y avait des odeurs chez nous. Puis c'est l'hiver, ce n'est pas l'été.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

1055 Merci beaucoup, madame Dimarzio.

Je redemande, est-ce que monsieur Denis Laurin serait arrivé? Monsieur Dumais?

1060 Oui, monsieur Laurin, excusez-moi. C'est monsieur Dumais, oui. J'ai oublié de signaler sur mon papier que vous étiez déjà passé.

Monsieur Dumais, donc, n'est pas dans la salle?

1065 Madame Désilets? N'est pas arrivée.

Alors, est-ce que monsieur Wedge ou le représentant de STOP est là? Alors, nous allons vous accueillir.

M. DON WEDGE :

1070 Madame, je suis un anglophone.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

1075 Monsieur Wedge, oui.

M. DON WEDGE :

1080 Je suis un membre de STOP depuis quelques années. Et puis, je vous présente le président de STOP, monsieur Georges Hébert, qui est l'auteur de notre mémoire pour cette chose.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

1085 Alors, c'est monsieur Hébert qui fera la présentation?

M. GEORGES HÉBERT :

C'est exact.

1090 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Alors, nous vous écoutons.

M. GEORGES HÉBERT :

1095

Juste commencer pas nous présenter. STOP est un organisme sans but lucratif, incorporé au Québec en 1970. On n'est pas certain d'être le plus ancien groupe écologiste au Québec mais, si on ne l'est pas, on ne l'est pas de loin.

1100

(M. HÉBERT FAIT LECTURE DU MÉMOIRE.)

MADAME LA PRÉSIDENTE :

1105

Merci beaucoup, monsieur Hébert et monsieur Wedge. Monsieur Haemmerli a peut-être quelques questions à vous poser.

1110

Moi, je me demandais, dans un sens, vous parlez de deux (2) ans. Par contre, vous semblez faire un préalable de cette question de tri. Vous avez sans doute aussi pu lire dans les documents qui nous furent remis que dans le cas de Lachenaie, on a dit, bon, le centre de tri, finalement, fut par décret retiré du projet parce qu'il n'y avait pas la fourniture nécessaire. Et comme il y avait d'autres centres de tri qui avaient déjà un certain pourcentage, bon, celui-là pouvait nuire aux autres centres de tri.

1115

Alors, j'aimerais, là-dessus, vous entendre, puisque vous semblez en faire pratiquement un préalable.

M. GEORGES HÉBERT :

1120

Oui. On veut en faire un principe général. D'ailleurs, on ne veut pas imposer seulement, strictement aux promoteurs de lieux d'enfouissement l'obligation de tri. D'ailleurs, déjà dans la ville actuelle de Montréal, les gens ne sont pas supposés, c'est même une infraction municipale de jeter dans les déchets des biens recyclables.

1125

On veut que ça devienne, justement, un principe au niveau de la société, que ce n'est pas facile de jeter, que ça devient une obligation de s'en resservir, et que le tri devient partie du quotidien de vous, de moi, de tout le monde dans la salle. Que dans les contrats municipaux ça fasse partie de la collecte, qu'il faut s'assurer que les gens qui en font la collecte procèdent à un tri. Et que les gens qui ont les dépotoirs procèdent à un tri.

1130

Finalement, que tout le monde ait l'obligation, qui sera, évidemment, légèrement différente à différents niveaux pour tout le monde, mais toujours avec l'objectif de minimiser la quantité et la nature... bien, minimiser la quantité des déchets dont on va disposer, entre guillemets, pour éviter d'avoir cette variété extraordinaire de biens gaspillés finalement.

1135 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce que, dans la perspective où les plans de gestion des matières résiduelles doivent arriver d'ici, dans le cas de Montréal, par exemple, la fin de l'année, le délai de deux (2) ans, là, où vous voulez qu'il y ait la préparation par le ministre d'un rapport sur les procédés...

1140

M. GEORGES HÉBERT :

Non, non, mais...

1145 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Oui, expliquez-moi.

M. GEORGES HÉBERT :

1150

Excusez-moi, Madame la Présidente.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

1155 Il y a peut-être quelque chose qui me manque, là, dans la compréhension.

M. GEORGES HÉBERT :

1160 Non, non. C'est que cette recommandation-là, c'est la préparation pour les procédés de tri des matières non réutilisables et non recyclables. C'est à part. C'est une question complètement à part.

1165 C'est parce que, surtout quand les matières ne sont pas recyclables et ne sont pas réutilisables, là il faut vraiment en disposer. Là, à un moment donné, on ne prend pas la position qu'on va réussir dans un court délai, un long délai, encore moins dans un court délai, réussir à recycler à cent pour cent (100%). Il ne faut pas se leurrer, là. Ce n'est pas vrai. Bon.

1170 Par contre, parmi les choses dont on va dire: on en dispose, il y en a sûrement quelques-unes qui peuvent être brûlées adéquatement, d'autres qui peuvent mieux être traitées de toutes sortes de manières différentes. Je ne suis pas un scientifique et ce n'est pas moi qui suis capable de dire: écoutez, telle sorte de chose devrait être traitée de cette manière-ci, telle sorte de chose devrait être traitée de cette manière-là. Mais c'est pour les biens dont on ne peut pas, ceux qu'on ne peut pas recycler et réutiliser.

1175 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Alors, merci beaucoup à tous les deux. Merci.

J'appelle maintenant la Ville de Terrebonne, s'il vous plaît.

1180

Ah! On me dit que madame Désilets est arrivée. Alors, madame Désilets, nous vous attendons.

Mme LINE DÉSILETS :

1185

Bonsoir.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

1190

Bonsoir. Alors, attendez un petit peu, là. Oui, j'ai trouvé votre texte. Je l'avais mis de côté.

Mme LINE DÉSILETS :

1195

Alors, bonsoir, Madame la Présidente. Bonsoir, Monsieur.

(Mme DÉSILETS FAIT LECTURE DU MÉMOIRE.)

MADAME LA PRÉSIDENTE :

1200

Merci beaucoup, madame Désilets. Je n'avais pas, moi, de questions à vous poser parce que je...

Mme LINE DÉSILETS :

1205

Ce n'est pas un texte à questions.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

1210

Mon collègue non plus. Alors, merci beaucoup.

J'appelle maintenant la Ville de Terrebonne... À moins que monsieur Dumais? Non?

Alors, ça y est. La Ville de Terrebonne.

1215

En vous priant de vous identifier pour les besoins de la sténotypie.

M. JEAN-LUC LABRECQUE :

1220

Bonsoir, Madame la Présidente. Monsieur le Commissaire, bonsoir.

Mon nom est Jean-Luc Labrecque. Je suis conseiller municipal à la Ville de Terrebonne. Et j'ai à mes côtés monsieur Denis Lévesque, directeur général de la Ville de Terrebonne.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

1225

Alors, vous me dites à quel moment vous voulez que je vous fasse signe.

M. JEAN-LUC LABRECQUE :

1230

Oui. Comme vous nous l'avez conseillé, je vais aller à l'essentiel. Mais j'apprécierais que vous me fassiez signe à huit (8) minutes.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

1235

À huit (8) minutes, comme pour tout le monde? D'accord.

M. JEAN-LUC LABRECQUE :

(M. LABRECQUE FAIT LECTURE D'UNE PARTIE DU MÉMOIRE.)

1240

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Alors, merci, monsieur Labrecque et monsieur Lévesque. J'aurais peut-être une première question, quant à moi, qui a trait à ce qu'on retrouve à votre page 0.

1245

Il y a tout de même un contentieux qui nous semble assez important dans le dossier de l'assainissement des eaux avec la Ville de Mascouche et avec la Régie. Comment entendez-vous régler ce contentieux?

1250

M. JEAN-LUC LABRECQUE :

Pour cette partie de question, vous me permettez de donner la parole au directeur général.

M. DENIS LÉVESQUE :

1255

Il faut comprendre, Madame la Présidente, que la Régie intermunicipale des eaux usées Mascouche-Lachenaie a été créée par des règlements des deux municipalités participantes. Donc, les deux clients, si on veut, de la Régie sont l'ex-Ville de Lachenaie et la Ville de Mascouche.

1260

La corporation BFI, la compagnie BFI est un citoyen corporatif qui est sur le territoire de l'ex-Ville de Lachenaie. Donc, la Ville de Terrebonne maintenant est à négocier actuellement une entente avec la compagnie pour l'utilisation de l'Usine de traitement des eaux usées Lachenaie-Mascouche.

1265 Par le fait même, la Ville devra aussi réviser l'entente avec Mascouche pour tenir compte des débits réservés utilisés pour la compagnie BFI. Et actuellement, il y a déjà en cours des négociations à cet effet.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

1270 Mais est-ce que Mascouche ou la Régie, quelle que soit l'institution, fait partie ou est-ce qu'il est dans votre intention de les amener à cette négociation? Est-ce que vous les informez? Qu'est-ce qui se passe? Est-ce que vous avez des relations avec eux, des relations régulières, des contacts, des communications avec la Régie et la Ville?

1275

M. DENIS LÉVESQUE :

Au niveau de la direction générale des deux municipalités, il y a eu déjà des rencontres. Et il y en a d'autres qui seront planifiées prochainement.

1280

Et ce que je peux vous dire à ce moment-ci, c'est qu'il y a effectivement, la Ville de Terrebonne doit acheter du débit réservé de la Ville de Mascouche. Et on ne s'est jamais caché de cette situation-là. Et on est à négocier maintenant à quel prix on achètera le débit réservé de la Ville de Mascouche et de quelle façon ça se produira.

1285

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

On va peut-être revenir à la Régie plus tard mais, là, j'aimerais juste, moi, j'ai deux (2) questions à clarifier.

1290

Quand vous parlez du fonds environnemental mis sur pied par BFI, est-ce que vous parlez du fonds de postfermeture pour lequel le gouvernement exige une garantie? Est-ce que c'est de ça que vous parlez?

1295

M. JEAN-LUC LABRECQUE :

Le fonds actuel?

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

1300

Oui.

M. JEAN-LUC LABRECQUE :

1305

Oui.

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

1310 D'accord. Et, bon, vous semblez dire que la Ville de Terrebonne tient à s'assurer que les
sommes prévues au fonds puissent être utilisées par la Ville elle-même pour payer les coûts. Mais
lors de la première partie, on nous a dit qu'étant donné que les eaux de lixiviation étaient traitées à
la station d'épuration municipale, l'utilisation du fonds pour cet usage-là n'était pas prévu.

1315 Qu'est-ce que vous entrevoyez à ce moment-là?

M. JEAN-LUC LABRECQUE :

1320 En fait, l'utilisation du fonds est prévue pour pallier aux inconvénients suite à la fermeture du
site. Et c'est pour cela que dans une de nos recommandations, on souhaite que toutes les
municipalités qui déversent des déchets chez BFI participent à cette... qu'il y ait une façon ou un
mécanisme pour faire en sorte que ce montant-là soit défrayé par toutes les municipalités qui
utilisent le site.

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

1325 D'accord. Mais à ce stade-ci c'est un voeu, là?

M. JEAN-LUC LABRECQUE :

1330 Oui, oui, oui.

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

1335 Le mécanisme n'existe pas.

M. JEAN-LUC LABRECQUE :

C'est une recommandation.

1340 **MONSIEUR LE COMMISSAIRE :**

D'accord. Vous nous dites aussi que dans l'hypothèse où le site de Lachenaie devenait le
seul disponible pour la CMM, vous rejetez d'emblée cette hypothèse. Et il est hors de question que
vous l'acceptiez.

1345 Quels moyens avez-vous de faire opposition ou de refuser ça?

M. JEAN-LUC LABRECQUE :

1350 Bien, la Ville de Terrebonne participe à l'élaboration du plan de gestion de matières
résiduelles. Et comme on disait aussi dans une de nos recommandations, on souhaite qu'il y ait
plus qu'un site sur le territoire de la CMM.

Je vais essayer de retrouver. On parle de -- je l'ai ici...

1355

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Page 14.

1360

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

Non mais je l'ai en tête, votre recommandation, là.

M. JEAN-LUC LABRECQUE :

1365

Oui.

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

1370

Mais ma question est à l'effet, bon, vous allez suggérer ou...

M. JEAN-LUC LABRECQUE :

1375

En fait, on va travailler activement avec la CMM...

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

Oui.

1380

M. JEAN-LUC LABRECQUE :

... parce qu'on en fait partie, à ce plan de gestion de matières résiduelles. Et on va, en fait, ce que je vous ai dit ce soir, on va le répéter là-bas aussi. Il est hors de question qu'il y ait un seul site sur le territoire de la CMM, et c'est la position qu'on va défendre.

1385

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

Et advenant qu'elle ne soit pas retenue, quelles sont les possibilités pour la Ville de Terrebonne de faire valoir son point?

1390

M. JEAN-LUC LABRECQUE :

Bien, j'ose espérer que notre participation au sein de la CMM et nos recommandations seront entendues.

1395

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

D'accord. Maintenant...

1400 **M. JEAN-LUC LABRECQUE :**

Qu'est-ce que vous voulez, la CMM fait son plan de gestion de matières résiduelles actuellement. Si la CMM détermine qu'il y a un seul site, le ministre aussi a son mot à dire dans ça. C'est le ministre qui donne l'autorisation.

1405

Nous, on va tout faire pour qu'il y ait plus qu'un site sur le territoire de la CMM. On n'acceptera pas qu'il n'y en ait qu'un seul.

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

1410

Bon. -- S'il vous plaît. S'il vous plaît. -- J'aimerais revenir au règlement, à l'adoption du règlement de concordance, là, pour le zonage...

M. JEAN-LUC LABRECQUE :

1415

Oui.

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

1420

... qui est prévu pour cette zone. La Ville entend procéder à des consultations publiques avant d'adapter sa réglementation. Mais à partir du moment où ça fait partie du schéma d'aménagement, qu'est-ce que ces consultations-là peuvent apporter?

M. JEAN-LUC LABRECQUE :

1425

Bien, en fait, du fait qu'on soit trois (3) villes qui sont maintenant fusionnées, il faut faire des concordances dans les règlements. Et on va aller en consultation auprès de la population. Mais c'est pour, comment on peut dire, arrimer, arrimer les règlements pour en faire un seul.

1430

Maintenant que le schéma d'aménagement a été adopté en décembre dernier, il faut arrimer ces règlements-là.

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

1435

Mais là n'était pas l'objet de ma question. En fait, c'était plus spécifiquement pour le changement d'affectation qui était prévu pour la zone «extraction» qui devient une zone «enfouissement», au schéma d'aménagement.

M. JEAN-LUC LABRECQUE :

1440

Tu veux répondre?

M. DENIS LÉVESQUE :

1445 Comme on vous l'a mentionné, Monsieur le Commissaire, le nouveau schéma d'aménagement oblige les municipalités participantes à la MRC d'adopter un règlement de concordance. On a deux (2) ans actuellement pour adopter un règlement de concordance. Et le règlement de concordance doit être soumis à la consultation des citoyens.

1450 Alors, il sera, à ce moment-là, cet élément-là, qui fait partie de l'ensemble du règlement de concordance, sera soumis à la consultation des citoyens de la Ville de Terrebonne.

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

1455 Bon. Je vais poser ma question autrement.

Devez-vous ou ne devez-vous pas vous conformer au schéma d'aménagement, pour commencer?

1460 **M. DENIS LÉVESQUE :**

Oui, on doit.

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

1465 Bon. Et s'il advenait, par exemple, que la consultation vous disait que la population s'y opposait, qu'est-ce qui se passe?

MADAME LA PRÉSIDENTE :

1470 S'il vous plaît.

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

1475 S'il vous plaît.

M. DENIS LÉVESQUE :

1480 Bien, à ce moment-là, la Municipalité pourrait demander une révision du schéma d'aménagement à la MRC.

(UNE PERSONNE NON IDENTIFIÉE PARLE HORS MICRO.)

MADAME LA PRÉSIDENTE :

1485

S'il vous plaît.

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

1490

S'il vous plaît.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

1495

Dans les circonstances présentes, cette portion de votre territoire a le zonage «extraction». Dans les circonstances, comment ça se produit, là? Il y a une demande, là, d'un agrandissement pour de l'enfouissement. Est-ce que, bon, je ne suis pas avocate, là, mais juridiquement, vous ne pouvez pas présentement, comme municipalité, ou est-ce que je me trompe, accepter qu'il y ait de l'enfouissement dans une période de «X» mois, là, présentement, là. Qu'est-ce que ça serait juridiquement?

1500

M. DENIS LÉVESQUE :

1505

Effectivement, le ministère va émettre... le ministre peut émettre un décret pour permettre l'enfouissement. Mais ça ne soustrait pas l'obligation de l'entreprise d'avoir un certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement.

1510

Le certificat, en vertu de l'article untel, là, dont malheureusement j'oublie le numéro, mais ce certificat, une des obligations du certificat c'est que l'opération ne doit contrevenir à aucune réglementation municipale.

Et, effectivement, au moment où on se parle aujourd'hui, le règlement n'a pas été modifié par le règlement de concordance. Donc, l'agrandissement ne pourrait pas être autorisé.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

1515

Bon. Alors, là, ça devient plus clair. C'était cette précision-là à laquelle je tenais.

Je fais juste une vérification, parce qu'il me semblait que j'avais, bon, je vous ai parlé de Mascouche mais...

1520

M. DENIS LÉVESQUE :

Permettez-vous de juste...

1525

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Ah! Oui. J'avais une...

M. DENIS LÉVESQUE :

1530

... ajouter un élément? Il est de la responsabilité du ministère de l'Environnement de s'assurer auprès du greffe de la Ville que l'opération qu'ils vont autoriser ne contrevient pas à une réglementation municipale.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

1535

Actuelle?

M. DENIS LÉVESQUE :

1540

Actuelle.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

1545

J'ai retrouvé ma dernière question. Ça recoupe ce que monsieur Haemmerli vous posait tout à l'heure comme question sur les... Vous dites: «tient à ce que BFI paie sa juste part des coûts d'immobilisations, d'opération, du traitement des eaux», *et caetera*, bon.

1550

Si cela est en fonction, vous avez dit que vous aviez reçu cela par décret, là, hein? Bon. Mais que vous n'aviez pas de contrat. Est-ce que vous n'êtes pas vulnérable comme municipalité s'il n'y a pas de contrat?

M. DENIS LÉVESQUE :

1555

Écoutez, il y a déjà eu des discussions avec la compagnie BFI et ces gens-là ont déjà démontré qu'ils seraient prêts à payer leur juste part des immobilisations. Cependant, comme vous venez de le mentionner, Madame la Commissaire, il serait judicieux pour nous qu'une telle mesure soit incluse au décret, de façon à s'assurer que suite au décret, on puisse avoir tous les éléments en main pour finaliser cette négociation-là.

1560

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Alors, merci beaucoup, messieurs.

1565

Ça va, monsieur Haemmerli? Oui.

Merci beaucoup, messieurs.

M. DENIS LÉVESQUE :

1570

Merci.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

1575 Nous allons prendre une pause d'une dizaine de minutes et nous revenons. Alors, à tout à l'heure.

-- À 21 h 53, SUSPENSION

-- À 22 h 02, REPRISE DE L'AUDIENCE

1580

MADAME LA PRÉSIDENTE :

 Bon, alors nous allons reprendre. J'appelle monsieur Martin Thivierge et madame Chantal Tremblay, s'il vous plaît.

1585

 Alors, oui, bonjour. C'est madame Tremblay?

Mme CHANTAL TREMBLAY :

1590

 Bonjour.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

1595 Monsieur Thivierge, bonjour. Monsieur Thivierge, si jamais vous avez besoin de parler, par exemple, vous prendrez peut-être ce micro, si jamais vous avez besoin de parler. Parfait. Merci.

 Alors, allez.

Mme CHANTAL TREMBLAY :

1600

 Alors, c'est beau? J'aimerais préciser que mon mémoire s'adresse également à...

MADAME LA PRÉSIDENTE :

1605 Madame Tremblay, voulez-vous mettre le micro près de votre bouche, devant votre bouche. Merci.

Mme CHANTAL TREMBLAY :

1610 Parfait. Alors, j'aimerais préciser que mon mémoire s'adresse également à monsieur Jean Mbaraga, étant donné que c'est lui qui...

MADAME LA PRÉSIDENTE :

1615

 Chargé de projet, oui.

Mme CHANTAL TREMBLAY :

... chargé de, c'est ça, auprès du ministère de l'Environnement.

1620

Alors ça va comme suit.

(Mme TREMBLAY FAIT LECTURE DU MÉMOIRE.)

1625

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Alors, merci, madame Tremblay et monsieur Thivierge. Il y a une question que nous voulions vous poser.

1630

M. MARTIN THIVIERGE :

Je veux juste préciser sur la photo que...

MADAME LA PRÉSIDENTE :

1635

Oui?

M. MARTIN THIVIERGE :

1640

... c'est bien écrit, pour qu'on voit bien dans le fond aussi...

Mme CHANTAL TREMBLAY :

C'est mon terrain.

1645

M. MARTIN THIVIERGE :

... prendre conscience que ça c'est mon terrain et la butte qu'on voit à côté du pylône, c'est ce que je vais voir peut-être dans quelques années. Puis Belle, elle remercie qu'elle ne sera pas de ce monde pour voir ça, parce qu'elle va mourir avant.

1650

Juste un petit commentaire, Belle veut rajouter:

«J'ai fait grandir plus d'enfants que vous aurez pris de bonnes décisions, mais faites que celle-ci compte parmi l'héritage que vous nous laisserez.»

1655

C'est simplement ce qu'elle voulait rajouter.

1660 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Justement, là, la photo, comme vous dites, vous montrez la propriété. Et c'est la précision que nous souhaitons vous demander. Pourriez-vous nous localiser exactement où vous êtes situés?

1665

M. MARTIN THIVIERGE :

Moi, sur mon terrain, c'est le chemin Quintal qui passe. Moi, j'ai le début du chemin Quintal sur mon terrain. Ç'a été dit que c'était mon terrain. Et les camions qui passaient là voilà «X» nombre d'années...

1670

Mme CHANTAL TREMBLAY :

Quelques années, oui.

1675

M. MARTIN THIVIERGE :

... ont arrêté de passer là. Et ils passaient sur mon terrain pour se rendre jusqu'à la *dump*. C'était le seul accès qu'il y avait avant d'avoir l'ouverture sur Dumais.

1680

Pour les gens que ça fait vingt (20) ans ou quinze (15) ans qu'ils sont dans la région, ils connaissent bien le secteur. Moi, je suis sur le chemin Charbonneau. Puis, je suis fort probablement celui qui est le plus près...

1685

Mme CHANTAL TREMBLAY :

Le plus près en ce moment.

1690

M. MARTIN THIVIERGE :

... de la *dump*. Et même, j'ai essayé de faire référence, avec plusieurs questions quand j'ai eu le droit de parole, en expliquant qu'en dehors du site c'était pollué, *et caetera*. Les terrains en arrière sont pollués. C'est aberrant, là, que ce soit si près des gens que ça.

1695

Les mots me manquent, tellement je suis près, puis tellement que ça va être nuisible. Les chevaux passent la journée le nez par terre, ils mangent du gazon, ils boivent de l'eau dans les rigoles.

1700

Mme CHANTAL TREMBLAY :

Nous, on vit là également, là.

M. MARTIN THIVIERGE :

1705 On vit là. C'est complètement aberrant. C'est tout.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

1710 Merci beaucoup à tous les deux.

Et est-ce que monsieur Dumais est -- oui, c'est bien monsieur Dumais -- monsieur François Dumais, est-ce qu'il est, par hasard, dans la salle, arrivé?

1715 Alors, j'appelle donc madame Lyne Jetté, s'il vous plaît.

Bonsoir, madame Jetté.

Mme LYNE JETTÉ :

1720 Bonsoir, Madame la Présidente, monsieur Haemmerli.

Alors, moi, juste avant de commencer à parler de mon mémoire, je voudrais spécifier, ça fait plusieurs fois ce soir que j'entends des questions sur les odeurs, à quel intervalle, tout ça.

1725 Moi, pendant trois (3) ans, j'ai dû voyager de soir. Alors, monter, là, la 640 jusqu'à la montée Dumais, entre, je dirais, onze heures (23 h 00) puis deux heures le matin (2 h 00). Et puis, tous les soirs, j'étais obligée, là, l'été, là, de faire... prendre une bonne respiration, fermer mes vitres puis peser sur le gaz pour passer devant, je dirais, là, à partir, là, peut-être cent (100) pieds après, quand on arrive sur la 640, là, puis la 40, là, jusqu'à à peu près cent (100) pieds avant la montée Dumais.

1730 Ça fait que, imaginez-vous, les gens dorment habituellement à cette heure-là, là. Mais moi, je ne dors pas, là. Et puis, je les sentais.

1735 Puis heureusement, bien, heureusement pour moi, à Mascouche, où on n'a pas encore les odeurs, ou très rarement, peut-être deux (2), trois (3) fois par été, quand c'est très, très chaud puis humide puis que les vents portent vers chez nous. Actuellement, là, on n'est pas tellement touché mais, de l'autre côté, c'est épouvantable parce que, je vous le dis, là, moi, là, je suis obligée de prendre une bonne respiration puis passer.

1740 Alors, mon mémoire traite, moi, sur la santé, parce que les premières questions que j'ai posées en première partie des audiences, en tout cas, n'ont pas été... je n'ai pas été satisfaite des réponses des médecins puis des autres personnes, là, qui ont répondu à mes questions.

1745 Alors, je vais vous lire ma petite lettre parce que, après ça, j'ai devant moi, parce que *Greenpeace* m'a fait parvenir des papiers et puis, bon, je considère que c'est des gens qui consacrent leur vie à essayer de trouver, là, des solutions, là, à sauver l'environnement, la planète,

tout ça, les hommes, les animaux. Et puis ils ont été très gentils, ils m'ont fait parvenir ça. Et puis, je vais vous le remettre à la fin. J'ai souligné en gros, là, ce que je trouvais bien, bien intéressant à lire.

1750

Alors, ma petite lettre, là, c'est, bon:

Sujet: Non à l'agrandissement du site d'enfouissement BFI.

1755

Lors de la première partie d'audience, j'ai entendu des expertises que jamais je n'aurais cru possible d'entendre de nos spécialistes en santé, environnement, experts en matière de gestion des déchets. Et personne de tout ce beau monde ne peut nous garantir qu'il n'y a aucun danger pour notre santé à vivre près du site d'enfouissement.

1760

Alors, tous ces gens-là, ils ne m'ont pas rassurée du tout.

Et persistent à essayer de nous faire croire qu'actuellement, le Québec est en pleine crise du déchet et qu'il faut accepter que ce projet passe car beaucoup d'argent est investi depuis dix (10) ans -- parce que ça fait à peu près dix (10) ans que ça se travaille cette histoire-là, ce qui se passe actuellement en deux mille trois (2003), là -- dans des recherches, et que le territoire est propice à cela.

1765

Moi, je ne crois pas qu'au Québec, il y a juste Lachenaie qui a terrain glaiseux, là. C'est impossible.

1770

Alors, ce que je vous demande, là, à vous tous, là, qui avez le pouvoir décisionnel, c'est d'évaluer la qualité de vie que les résidants qui vivent autour de ce site-là, plutôt la population, de regarder, là, au niveau de notre qualité de vie, de l'économie. Ça veut dire, ça, les valeurs immobilières de nos maisons, nos biens, là.

1775

Le développement de plusieurs des villes qui sont en pleine expansion puis que si jamais ça, ça passe, eh bien, ça va faire mal à plusieurs villes. Et à des citoyens, bien sûr.

Et puis tout ça, bien, ça va dépendre des décisions que vous allez prendre.

1780

Moi, je trouve que c'est impensable dans le contexte actuel qu'on essaie de nous passer un tel projet. Surtout qu'en mil neuf cent quatre-vingt-quinze (1995), débat il y avait eu pour les mêmes questions et inquiétudes. Et que depuis, les problèmes n'ont fait qu'empirer.

1785

Moi, ça fait quinze (15) ans que j'ai découvert le secteur, la région, parce que, avant, je me tenais plus dans le bout de Saint-Aldolfe-d'Howard, Saint-Donat, là. On n'a pas ces problèmes-là.

Et puis en *joggant* -- parce que mon frère a acheté une maison dans le Bourgneuf -- en *joggant*, j'ai découvert la *Cabane ronde*. Et puis, je suis tombée en amour avec ce coin-là. J'ai tout vendu, ou presque -- il m'en reste encore à vendre -- et puis j'ai acheté une terre sur Cabane-ronde

1790

et puis j'avais plein de projets, même que ma fille de vingt-quatre (24) ans, à partir du moment où j'ai acheté cette terre-là, a décidé de changer ses orientations, s'en aller en agriculture. Ça fait que, elle aussi, elle se remet en question, tu sais, parce qu'on avait des projets *agrorécréatifs*, tu sais, parce qu'on est éducateurs physiques. Ça fait qu'on avait plein de projets, là, dans ce coin-là.

1795

Puis là, bien, on se repositionne, là. Parce que BFI, pas juste BFI, là, on se demande si pas toute la MRC puis la Ville de Montréal, là, ne sont pas en train de décider de notre sort puis de décider que ce coin-là va mourir pour devenir un quartier industriel puis à vidanges, là, tu sais. Puis que, à un moment donné, les gens de Mascouche, qui actuellement, je trouve, ne nous appuient pas tellement, vont se réveiller puis vont s'apercevoir qu'est-ce qui se passe en arrière, tu sais.

1800

Alors, moi, bref, c'est ça, ce que j'ai remarqué, là, depuis quinze (15) ans, c'est que ça ne fait qu'empirer.

1805

En quatre-vingt-quinze ('95), je pensais que tout était fini. Puis là, ils m'ont étiré ça jusqu'en deux mille trois (2003). J'espérais que deux mille trois (2003), c'était fini. Puis là, bien, ç'a l'air qu'on risque d'y goûter encore pour une *couple* d'années, s'il y a des mauvaises décisions qui sont prises de nos dirigeants.

1810

Alors, pour vous aider, c'est ça, là, *Greenpeace* m'a fait parvenir un document fort intéressant, que je peux peut-être vous remettre à la fin. Et puis, eux autres, vraiment, ils touchent à tous les côtés, à la santé.

1815

Alors, si je me réfère, là, exemple, à la page 4, il y a des scientifiques, vingt (20) chercheurs scientifiques du monde entier, là, qui ont fait des études et puis, bon, c'est écrit noir sur blanc que pour les humains puis les animaux qui vivent près d'un site d'enfouissement ou d'une place qui a beaucoup de polluants, eh bien, c'est très, très dangereux.

1820

Ils disent même que pour ce qui est des femmes, là, au niveau hormonal, là, ça occasionne la *déféminisation*. Puis pour ce qui est des hommes, ça occasionne la *démasculinisation*. Ça veut dire que les hommes ont plus d'hormones femelles puis les femmes ont plus d'hormones mâles. Ça, on le constate souvent aux nouvelles, là, qu'il y en a de plus en plus.

1825

Après ça, à un moment donné, ils parlent des produits, des substances chimiques, là, dangereuses, là, à la page 7, comme perturbateurs hormonaux, dont la dioxine qu'ils mettent, là, que c'est bien, bien, bien dangereux. Puis ce que ça fait, la dioxine, ils disent que ça peut amener des problèmes de cancer. Cela signifie que le moment où l'exposition survient est fatidique et peut l'être davantage que sa quantité. Des taux extrêmement bas peuvent causer des dommages importants à des étapes précises du développement.

1830

Ça fait que chez les enfants, ce qui arrive, c'est qu'ils ont des problèmes de concentration, de l'hyperactivité, puis des problèmes de concentration, bien, ils ont une moins bonne mémoire.

1835 Et puis, si vous écoutez les nouvelles, bien, de plus en plus, les enfants prennent du *Ritalin*. Alors, dans notre secteur, moi, en tout cas, mes enfants sont rendus grands, ils ont vingt-quatre (24) ans. Mais, Dieu merci, ils n'ont pas eu à prendre ces produits-là, là. Mais moi, j'entraîne des gens, puis les femmes où j'entraîne, les enfants sont tous sur le *Ritalin* puis sur le *Ventolin*, dans ce coin-ci.

1840 À Montréal, c'était moins pire. J'ai enseigné quinze (15) ans à Montréal. Puis ici, je remarque qu'il y en a beaucoup, beaucoup, beaucoup.

1845 Dans, aussi, ce document-là, ils parlent des solutions de remplacement, là, pour tous ces produits chimiques là, là. Ils disent de revenir à la base, quoi. D'utiliser le verre au lieu du plastique, le bois, puis tout ça. Alors, ça aussi, ça ne prend pas un cours d'université pour comprendre ça.

1850 Après ça, ils parlent aussi des communautés. Parce qu'il y a des communautés qui maintenant ont interdit l'utilisation de produits toxiques, là. Ceux que je réfère, là, au début de ce dossier-là, là. Les pesticides, les dioxines, les BPC, tout ça, phosphate. Je ne connais pas ça, là. Mais, bon, ils en donnent toute la définition.

Et puis eux autres, il y a des pays, des communautés qui ont interdit ça chez eux. Ça fait qu'il serait peut-être temps, nous autre aussi, ici, qu'on fasse notre part.

1855 Et puis il y a aussi des engagements nationaux. Ça fait que, il y a les pages 29, 30, 31, là qui parlent qu'il y a pleins de pays qui ont supprimé, là, tous ces produits-là. On parle de l'Allemagne, l'Autriche, Toronto. Imaginez-vous, Toronto. Montréal, non, pas encore.

1860 Et puis les engagements nationaux. Alors, il y a le Danemark, l'Espagne, Suède, Suisse. Le Canada, bien, il n'est pas là encore.

Ça fait que ça serait bon peut-être de remettre ça à notre ministre de l'Environnement et puis, peut-être qu'il le lise, là, au lieu de le jeter dans la poubelle quand *Greenpeace* leur envoie.

1865 Alors, c'est ça que j'avais à dire. J'espère que tout ce qui se passe ici depuis deux (2) semaines, parce qu'on travaille très, très fort, nous, le Comité des citoyens, on travaille très, très fort pour ne pas que ça passe, pour ne pas qu'on détruise notre environnement, nos vies.

1870 On espère que, bon, ça ne fera pas comme en quatre-vingt-quinze ('95) puis qu'il y a des positions qui vont être prises, puis qu'on va fermer ce site-là avant qu'un désastre arrive.

Alors, je vous remercie de m'avoir écoutée.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

1875 Madame Jetté, merci beaucoup pour votre exposé. Cependant, le document...

Mme LYNE JETTÉ :

1880 Je vais vous le remettre.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

1885 ... le remettre à madame Giasson, de telle sorte qu'il sera codé et il sera déposé en annexe à votre mémoire.

Mme LYNE JETTÉ :

1890 O.k.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

1895 Je pense, madame Giasson, est-ce que je parle à travers mon chapeau si je dis qu'il pourra être éventuellement sur le site Internet avec le mémoire?

On me dit que oui, il va être numérisé. Alors, pour ceux qui ont Internet, vous pourrez l'avoir aussi en information.

Mme LYNE JETTÉ :

1900 O.k. Et puis, je me permets aussi de remettre une pétition de huit cent quatorze (814) noms pour le mémoire de Jacques Vautour, qui actuellement est à Toronto et puis, qui ne peut pas être présent. Lui, son mémoire portait, là, sur nos fermes sont en danger. Puis c'est les agriculteurs, là, autour, les citoyens de Mascouche que j'ai pu rejoindre, là, depuis trois (3) semaines, et faire signer.

1905

MADAME LA PRÉSIDENTE :

C'est dans les mémoires qui ont été déposés sans présentation, donc?

1910 **Mme LYNE JETTÉ :**

C'est ça.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

1915

Alors, de la même façon, vous donnerez à madame Giasson.

Mme LYNE JETTÉ :

1920 Parfait.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Puisqu'elle pourra l'installer en annexe au mémoire de monsieur Vautour.

1925

Mme LYNE JETTÉ :

À Jacques Vautour, oui.

1930

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Alors, merci beaucoup, madame Jetté.

Mme LYNE JETTÉ :

1935

Merci. Bonne soirée.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

1940

J'appelle maintenant monsieur Pierre St-Louis, s'il vous plaît.

M. PIERRE ST-LOUIS :

Bonsoir, Madame Gallichan.

1945

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Monsieur St-Louis, oui.

1950

M. PIERRE ST-LOUIS :

Bonsoir, Monsieur Haemmerli.

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

1955

Bonsoir.

M. PIERRE ST-LOUIS :

1960

Ça devrait être assez succinct. C'est assez court. Donc, ça sera non négligeable. Je vais essayer de faire ça rapidement.

(M. ST-LOUIS FAIT LECTURE DU MÉMOIRE.)

1965 Donc, en gros, c'est à peu près ça que je voulais soulever. J'ai composé ça ce matin, parce que je me suis informé à la dernière minute.

1970 J'ai eu le temps d'aller visiter le site de BFI. Ce que j'ai constaté, à première vue, là, je ne sais pas c'est quoi le profit net, mais ils ont quand même cinq point neuf milliards (5.9 G\$) de chiffre d'affaire. Donc, eux autres, gérer un site ici, c'est trop petit. Il faut que le site grossisse. On n'a pas le choix, selon eux, probablement.

1975 C'est un petit site. Donc, eux autres se spécialisent probablement dans la gestion des gros sites, j'imagine. Un petit site, dans un marché plus spécialisé, ça ne devrait pas les intéresser. C'est ce que je semble voir à première vue.

 Donc, moi, ce type de système de gestion à l'américaine, selon moi, est non fonctionnel ici.

1980 Donc, dans un cas de même, tu es obligé de regrouper. Tu n'as pas le choix, si tu veux avoir des économies d'échelle.

 Donc, c'est illogique d'imposer ça ici. Aux États-Unis, ça peut fonctionner, mais pas ici.

 C'est mon point de vue.

1985

MADAME LA PRÉSIDENTE :

 Monsieur Haemmerli. Je reviendrai peut-être après, s'il ne pose pas la question que je voulais vous poser.

1990

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

 C'est parce que, monsieur St-Louis, vous avez une partie de votre développement, là, qui porte sur la gestion des matières résiduelles par les organismes à but non lucratif.

1995

M. PIERRE ST-LOUIS :

 Oui.

2000

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

 Et puis vous terminez en disant: «à mes yeux, une gestion locale laissée aux municipalités.»

2005

M. PIERRE ST-LOUIS :

Oui. Je ne sais pas, dans le fond, tout ce que je fais, en regardant ça ce matin, j'ai écrit ça rapidement. Je me suis dit: je comprends difficilement qu'on puisse encore, en deux mille trois (2003), donner l'opportunité à des compagnies privées de gérer de tels dépotoirs.

2010

À la limite, les municipalités devraient gérer le site, quitte à charger à ces compagnies-là qui viennent utiliser. Puis la communauté devrait en profiter en réinvestissant cet argent-là pour améliorer, je ne sais pas, la cueillette, faire de la recherche et développement, travailler en *bioremédiation*.

2015

Il y a plein d'alternatives. Sauf, ça dépend comment est-ce que ça peut être présenté. Il y a différentes avenues à ça.

2020

Ça ne veut pas nécessairement dire que je rejette au complet le système de type capitaliste. Il y a de la place, je pense, pour les deux. Sauf qu'il faudrait que les intervenants soient capables de cibler des points très, très spécifiques, savoir exactement où ils s'en vont.

2025

Puis tant et aussi longtemps qu'on va fonctionner puis on va débattre, alors qu'il y a une multinationale l'autre bord qui travaille ici, à sa façon, on n'avancera pas. Il faut que les municipalités, moi, en tout cas, je travaillerais plus sur une base locale. Après ça, on travaille sur une petite base locale, puis après ça on peut cibler des marchés très spécifiques.

2030

Parce que, finalement, c'est un marché qui est intéressant, qui peut être très lucratif, le marché des ordures. Il peut être lucratif à différents niveaux, là, mais c'est ça que j'essaie de cerner ce soir.

2035

Malheureusement, je n'ai pas eu le temps. J'ai juste regardé ce matin sur Internet. J'ai regardé le *take earning*, combien est-ce qu'ils faisaient de chiffre d'affaires, puis il y avait cent soixante-neuf (169) sites. Mais je n'ai pas eu le temps de voir qu'est-ce qu'il y avait au Canada.

2040

Mais, pour moi, dans une logique de multinationale, quand à chaque trimestre, tu as des rapports à donner, ton profit, là, il est fonction de la croissance. Il faut que ça monte, il faut que ça monte vite. Tu es une compagnie publique.

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

Donc, je vais juste essayer de synthétiser, là. Vous voyez ça, vous, à une échelle plus locale. Une gestion laissée globalement peut-être aux municipalités.

2045

M. PIERRE ST-LOUIS :

Oui.

2050

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

Avec, dans la chaîne, des organismes à but non lucratif qui pourraient contribuer aux différentes étapes, là, avant qu'on arrive à l'étape ultime.

M. PIERRE ST-LOUIS :

2055

C'est ça. Autrement dit, de ne pas mettre de gouvernement dans ça. Ou le gouvernement peut avoir, sur le comité, des représentants, des représentants syndicaux, des gens des groupes de pression, former une espèce de comité, si on veut, là, ou différents types de comités, puis gérer de cette façon-là.

2060

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

Ça va.

2065

M. PIERRE ST-LOUIS :

C'est tout.

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

2070

Merci beaucoup.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

2075

Merci beaucoup, monsieur St-Louis.

M. PIERRE ST-LOUIS :

Merci.

2080

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Et j'appelle une dernière fois monsieur Dumais. Monsieur François Dumais, est-ce qu'il est par hasard arrivé dans la salle? Bon.

2085

Alors, nous allons ajourner nos travaux, mettre fin à nos travaux de cette séance.

Nous nous retrouvons demain après-midi, à treize heures trente (13h 30).

2090

Merci beaucoup. Et bonne nuit à tous et à toutes.

-- À 22 h 29, L'AUDIENCE EST AJOURNÉE AU LENDEMAIN À 13 h 30

2095 Je, soussignée, **LOUISE ANNE CEGELSKI**, sténographe officielle, dûment assermentée, certifie
que les pages qui précèdent contiennent la transcription exacte et fidèle de mes notes
sténographiques recueillies au moyen du sténomasque, le tout conformément à la Loi.

Et j'ai signé,

2100



LOUISE ANNE CEGELSKI

Sténographe officielle

2105



MONIQUE CHAMPAGNE

2110 Commissaire à l'assermentation 119809